

Paule Hamelin

Ligne directe : 514-392-9411

paule.hamelin@gowlingwlg.com

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

VIA LE SDÉ

Montréal, le 5 mai 2022

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : ÉNERGIR – DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES
COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE D'ÉNERGIR
DOSSIER DE LA RÉGIE : R-3867-2013, PHASE 2B, VOLET 2
Notre dossier : L153570006**

Chère consœur,

Nous vous transmettons au nom de l'ACIG, notre demande de remboursement de frais pour le volet 2 de la phase 2B.

Premièrement, nous tenons à mentionner que cette demande de remboursement de frais est moins élevée que le budget que nous avons soumis et ce, en prenant en considération le nombre de jours d'audience qui a été moins élevé qu'initialement prévu.

Deuxièmement, nous sommes d'avis que cette demande de remboursement de frais est raisonnable et justifiée en fonction des points soulevés par l'ACIG dans le cadre de ce volet du dossier en rubrique.

À ce sujet, au niveau de la contestation par l'ACIG des règles relatives à l'obligation minimale annuelle (« OMA »), nous tenons à indiquer qu'un travail considérable a été requis par les analystes de l'ACIG pour la révision des données de ses membres et plus particulièrement, l'analyse des factures d'Énergir à ces derniers. L'ACIG a d'ailleurs, en plus de sa preuve au dossier, offert les témoignages de deux de ses membres lors de l'audience.

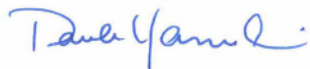
La question des modifications proposées à d'OMA a également nécessité une analyse juridique relative aux principes de discrimination qui ont été reflétés dans la plan d'argumentation soumis.

L'analyse des consommations des membres de l'ACIG a également été requise relativement à la modification proposée au service d'équilibrage.

Nous estimons que les représentations formulées ont été utiles pour les fins des délibérations de la Régie. Dans ce contexte, nous demandons respectueusement à la Régie de bien vouloir nous accorder la demande de remboursement de frais demandée.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Paule Hamelin
PH/st

p.j.